newsletter



2-2008



Après le oui du 24 février, préparer la politique fiscale future

La politique fiscale est une tâche permanente et des mesures deviendront nécessaires en matière de taux d'imposition des bénéfices. L'économie est favorable à un allègement de l'imposition aux niveaux fédéral et cantonal. suite »

Taxe CO2: on ne change pas les règles en cours de partie

À peine la taxe CO2 sur les combustibles a-t-elle été introduite que certains veulent déjà modifier la loi. Sa transformation en impôt générerait annuellement 200 millions de francs qui seraient utilisés pour assainir les bâtiments. Cette proposition suscite l'incompréhension d'une grande partie des milieux économiques. suite »

Graphique du mois: des télécommunications moins chères grâce à l'ouverture du marché

Renforcer la protection de la désignation "suisse"

Le Conseil fédéral veut améliorer la protection de la désignation « suisse » et de la croix suisse en précisant quels critères doivent être respectés. L'objectif consiste à clarifier les choses et à améliorer la sécurité juridique. suite »

Droit de la société anonyme: améliorer le projet de révision

Dans le cadre de la concurrence mondiale entre sites économiques, la révision en cours revêt une grande importance. Si economiesuisse salue les grandes lignes du projet, elle déplore certaines propositions qui réduisent inutilement la liberté d'action des entreprises. suite »

La colonne de Bruxelles: l'UE veut réglementer les fonds souverains

Système de santé: viser la qualité

Le 1er juin, un article constitutionnel portant sur la santé sera soumis à votation. Son objectif est d'instaurer la transparence dans le système pour permettre aux assurés de comparer les offres et les prix. Les assurés doivent aussi pouvoir choisir librement leur médecin et leur hôpital dans toute la Suisse. suite »

AVS: des réformes durables sont nécessaires

En troisième semaine de session, le Conseil national débattra de l'avenir de l'AVS. La majorité de sa commission (CSSS-N) a fait preuve de réalisme en rejetant des modèles prévoyant de subventionner les départs à la retraite anticipés. suite »

Priorités de nos membres: l'Association des Foires Suisses

Libre-échange avec l'UE: demandes de compensation exagérées

Dans l'éventualité de la conclusion d'un accord de libre-échange agricole avec l'UE, l'agriculture suisse pourrait recevoir jusqu'à cinq milliards de francs en guise de soutien. De telles exigences sont irréalistes et réduisent les chances de cet accord. suite »

Eviter les pièges de la corruption à l'étranger

Ces dernières années, la lutte contre la corruption s'est nettement intensifiée. Le SECO a mis à jour et réédité sa brochure « Prévenir la corruption – Conseils aux entreprises suisses actives à l'étranger », avec le soutien d'economiesuisse. suite »



Pascal Gentinetta Directeur

Continuer de renforcer notre économie

Le peuple suisse a accepté la réforme de l'imposition des entreprises II, donnant ainsi un signal en faveur d'un allègement de l'imposition des PME dans notre pays. Le résultat de la votation montre que le souverain a reconnu l'intérêt pour notre pays d'être compétitif sur le plan fiscal. Il faut revoir et adapter constamment la politique fiscale suisse. Cette tâche est permanente. Maintenir le statu quo équivaudrait à céder du terrain. Il faut éviter de laisser s'écouler dix ans de plus d'ici à la prochaine réforme. La présente réforme bénéficiant avant tout aux PME, il importe désormais d'agir en particulier dans des domaines fortement exposés à la concurrence internationale. Pour que la place économique reste attrayante, economiesuisse suggère notamment les mesures suivantes : une réduction sensible de l'impôt sur les bénéfices, la suppression de certains obstacles entravant la place financière dans ses activités et la simplification des prescriptions fiscales pour les groupes. Notre pays doit résister à la pression venant de l'étranger et défendre fermement les atouts fiscaux de la place économique suisse.

Réforme de l'imposition des PME: l'engagement a payé

Le 24 février, la réforme de l'imposition des PME a été acceptée par 50,5 % des citoyens. Ce résultat démontre que l'implication personnelle des entrepreneurs est décisive lors des votations mondialisation. suite »

Nouvelles prestations et nouveaux défis pour l'OSEC

L'OSEC a étendu sa gamme de services depuis le début de l'année : outre la promotion des exportations, il promeut désormais les importations, les investissements et la place économique. suite »

Portrait d'une PME: Fritschi AG Swiss Bindings – l'authenticité de A à Z

Hommage à Martin Ramel

Martin Ramel, notre responsable des finances, est décédé le 19 février 2008 à l'âge de 62 ans. suite »

Année 2007 record pour la Cour internationale d'arbitrage d'ICC

En 2007, le nombre de nouveaux cas déposés auprès de la Cour internationale d'arbitrage s'est élevé à 599, un chiffre sans précédent en 85 ans d'existence de la Cour. La résolution des litiges au plan international constitue l'un des services les plus efficaces et les plus connus d'ICC. suite »

Imprimer la newsletter (PDF)

Agenda

- 31.03. Consultation : propriété intellectuelle. Révision de la législation fédérale sur la protection des marques et les indications de provenance (Swissness Suissitude)
- 03.04. Conférence annuelle 2008
- 16.04. Conférence de presse: "Accords bilatéraux"
- 31.05. Consultation: modification du Code des obligations (droit de bail)

Publications

- » Communiqué: Les entrepreneurs généraux adhèrent à economiesuisse
- » Dossierpolitique: Ouverture du marché des lettres baisses de prix et concurrence accrue
- » Réponse à deux consultations: economiesuisse soutient la reconduction de la libre circulation des personnes et son extension à la Bulgarie et la Roumanie.
- » Article de presse: Droit de la société anonyme et gouvernement d'entreprise, par Thomas Pletscher et Urs Furrer (La Vie économique, 3/2008).
- » Dossierpolitique: Compte rendu de la première semaine de session.
- » Brochure: Code suisse de gouvernement d'entreprise et annexe sur les rémunérations.
- » communiqué: Politique climatique et énergétique: décisions judicieuses du Conseil fédéral.

Vo us pouvez vous désabonner de la newsletter à tout moment.



Se préparer aux futurs défis de la politique fiscale

12/03/2008

Le OUI l'a emporté lors de la votation du 24 février dernier. Mais la politique fiscale est une tâche permanente et des mesures deviendront nécessaires en matière de taux d'imposition des bénéfices. L'économie est favorable à un allègement de l'imposition aux niveaux fédéral et cantonal.



Le 24 février, le peuple suisse a accepté à une très courte majorité la réforme de l'imposition des entreprises II. Les milieux économiques se félicitent de l'issue du scrutin. Les petites et moyennes entreprises, en particulier, verront disparaître des pratiques fiscales qui compliquaient les phases de transition. La double imposition des dividendes pourra être atténuée pour les actionnaires détenant 10% au moins du capital. De même l'impôt sur le capital, qui réduit la substance des entreprises, pourra être réduit à l'échelle cantonale. Enfin, la réforme facilitera la création de capital-risque pour les jeunes entreprises en croissance rapide. Ces changements sont positifs pour la place économique suisse.

Cependant, la politique fiscale est une tâche permanente. Dans un proche avenir, il conviendra plus spécifiquement de prendre des mesures en matière de bénéfices, car la tendance internationale est claire : les taux d'imposition des entreprises diminuent – essentiellement dans les petits pays.

Les avantages fiscaux s'érodent

La Suisse ne peut ignorer cette évolution si elle souhaite rester attrayante à long terme pour des entreprises à forte création de valeur et possédant un rayonnement international. Actuellement, la situation est avantageuse en particulier pour les sociétés devant appliquer des prescriptions spéciales pour calculer l'impôt. Toutefois, les avantages fiscaux s'érodent. Il s'agit aujourd'hui de poser les jalons permettant de maintenir la prospérité de la Suisse et de préserver les emplois.

La politique fiscale a des implications sur toute la société. Les réformes fiscales ne rencontreront donc jamais l'adhésion de tous. Les milieux économiques sont persuadés qu'il faut façonner à temps la politique fiscale de demain et ils s'y emploient. .

Pour toutes questions:

christoph.schaltegger@economiesuisse.ch



Taxe sur le CO2 : on ne change pas les règles en cours de partie

10/03/2008

À peine la taxe CO2 sur les combustibles a-t-elle été introduite que le Parlement veulent déjà modifier la loi. Sa transformation en impôt générerait annuellement 200 millions de francs qui seraient utilisés pour assainir les bâtiments. Cette proposition suscite l'incompréhension d'une grande partie des milieux économiques.

Il a fallu deux ans au Parlement pour fixer le montant de taxe CO2 sur les combustibles. Avant même son entréee en vigueur et sans lui laisser le temps d'agir, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national a mis en consultation un projet de révision de la loi. Au lieu de redistribuer entièrement le montant de la taxe à la population et aux entreprises, il s'agirait d'en affecter une partie à l'assainisement énergétique des bâtiments. La taxe perdrait ainsi son caractère purement incitatif et augmenterait la charge fiscale. Cela irait clairement à l'encontre de la principale condition mise à son acceptation.

La question cruciale de la nécessité de créer une nouvelle subvention n'a pas été examinée en profondeur. Or, selon de récentes études des EPF, cette mesure est presque superflue au vu de la hausse du prix du pétrole. En effet, les mesures d'assainissement énergétique sont rentables dans de nombreux cas. Celles qui ne le sont pas sont proches du seuil de rentabilité. Cela signifie que l'effort administratif qu'impliqueraient l'établissement de bilans énergétiques et l'octroi de subventions n'en vaut pas la peine.

Enfin, l'argument de la CEATE selon lequel ce nouvel impôt respecte la Constitution est discutable. Cela serait le cas seulement si l'affectation partielle contribuait à atteindre l'objectif prévu par la taxe incitative. Cette condition n'est clairement pas respectée. La taxe incitative devrait faire diminuer les émissions de CO2 de 700'000 tonnes, alors que l'on suppose que l'affectation partielle permettrait d'aller au delà (2 mio tonnes). Par conséquent, la création de cet impôt sur le CO2 n'est pas fondée sur le plan matériel et inacceptable sur le plan juridique. Il faut fermement rejeter cette proposition.

Pour toutes questions:

dominique.rochat@economiesuisse.ch

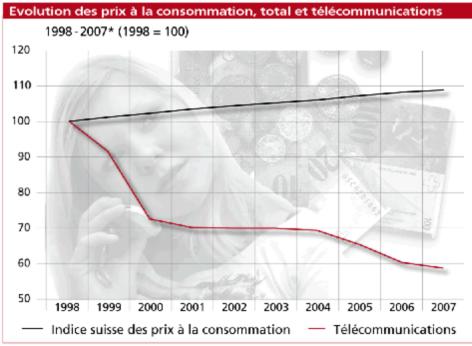


Graphique du mois: des télécommunications moins chères grâce à l'ouverture du marché

11/03/2008

Tous les clients ont profité de l'ouverture du marché des télécommunications. La concurrence a fait baisser les prix et amélioré le rapport prix-prestation.

Depuis l'entrée en vigueur, en 1998, de la nouvelle loi sur les télécommunications, de nouveaux prestataires de services opèrent sur les réseaux de téléphonie fixe et mobile. Ils détiennent désormais une part de marché avoisinant les 40 % pour les services de téléphonie fixe et mobile. Leur part dépasse les 50 % pour les services Internet (chiffres de 2005).



* janvier à octobre

Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

La Statistique des prix en 2007 publiée par l'OFS montre que l'intensification de la concurrence dans le secteur des télécommunications a entraîné une baisse sensible des prix dont la clientèle bénéficie. Dans l'ensemble, l'indice des prix a reculé de plus de 40 % dans ce secteur depuis 1998.

Les prix ont baissé dans tous les segments, à des degrés divers. Grâce à l'ouverture du marché, les clients bénéficient de tarifs moins coûteux et d'une diversification de l'offre, qui comprend le choix entre plusieurs réseaux et des services innovants.

Cette évolution réjouissante sur le marché des télécommunications pourrait provoquer un changement dans d'autres secteurs, où les forces du marché ne peuvent s'exprimer que de façon restreinte. Les monopoles étatiques – c'est le cas du monopole sur le marché des lettres par exemple – maintiennent les prix à un niveau artificiellement élevé et freinent l'innovation.

Pour toutes questions:

jan.perret-gentil@economiesuisse.ch



Améliorer la protection de la désignation « suisse »

10/03/2008

Le Conseil fédéral veut améliorer la protection de la désignation « suisse » et de la croix suisse en précisant quels critères doivent être respectés. Il s'agit d'améliorer la sécurité juridique et de lutter contre les abus à l'étranger.

La désignation « suisse » est synonyme de qualité et de fiabilité. C'est pourquoi de nombreuses entreprises utilisent pour leurs produits et services les termes « suisse », « qualité suisse », « made in Switzerland » ou la croix suisse.

La législation actuelle ne définit pas clairement qui peut apposer la désignation « suisse », à quels produits ou services et dans quelles conditions. Les instruments juridiques actuels sont insuffisants pour lutter contre les abus. En outre, la loi sur la protection des armoiries publiques, qui interdit l'apposition de la croix suisse sur des produits, n'est pas appropriée à la pratique. Le Conseil fédéral a reconnu que des changements s'imposent. Il a soumis en consultation un projet en vue d'une modification de la législation. Le délai court jusqu'à la fin mars 2008.

economiesuisse salue le projet du Conseil fédéral dans son ensemble. Le renforcement des instruments permettant de lutter contre les abus à l'étranger répond à un besoin des entreprises. Au moment de préciser les critères d'utilisation de la désignation « suisse », il conviendra de tenir compte des besoins spécifiques des branches (par exemple pour les produits présentant une forte proportion de matières premières que la Suisse ne produit pas). Enfin, il faut saluer l'assouplissement judicieux de la loi sur l'utilisation des armoiries publiques.

Pour toutes questions :

urs.furrer@economiesuisse.ch



Droit de la société anonyme : projet de révision à améliorer

11/03/2008

Compte tenu de la concurrence mondiale entre sites économiques, la révision du droit de la société anonyme, qui est en cours, revêt une grande importance. economiesuisse salue les grandes lignes du projet, mais déplore certaines propositions qui réduisent inutilement la liberté d'action des entreprises.

La révision du droit de la société anonyme et du droit comptable poursuit quatre objectifs principaux : renforcer le gouvernement d'entreprise, adapter les structures du capital, moderniser les prescriptions régissant l'assemblée générale et réformer le droit comptable. La flexibilisation en matière de structure du capital élargit les possibilités d'action des entreprises et améliore l'attrait de notre place économique.

Gouvernement d'entreprise: ne pas restreindre la liberté d'organisation

Les propositions relatives au gouvernement d'entreprise sont, par contre, controversées. Le projet risque de restreindre excessivement la liberté d'organisation des entreprises suisses et de leurs actionnaires. En matière de rémunération des cadres dirigeants, il faut se garder de revenir sur la primauté de l'autorégulation.

Le « Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise » propose des solutions valables ; le Parlement devra tenir compte de cet outil lorsqu'il révisera le droit de la société anonyme. Elaborées il y a six ans environ, les recommandations du « Code suisse » sont mises en œuvre dans de nombreux domaines. Le « Code suisse » a été complété en automne 2007 d'une annexe consacrée à la rémunération des cadres dirigeants. Il serait faux de céder à la précipitation et d'exiger des mesures étatiques excessives. Des centaines d'entreprises suisses qui fonctionnent bien seraient pénalisées sur la base de quelques cas isolés.

Représentation institutionnelle: une nécessité

D'autre part, les entreprises rejettent la proposition du Conseil fédéral d'abolir la possibilité de représentation des actionnaires par un dépositaire ou un organe de la société. Ces modes de représentation institutionnelle sont une nécessité pratique et sont dans l'intérêt des actionnaires. economiesuisse rejette également l'obligation légale de limitation des mandats à une année pour les membres du conseil d'administration, la considérant inutile et peu judicieuse. Enfin, elle juge décevant que le message du Conseil fédéral ne propose pas de solution au problème des actions dispo. Le Parlement est invité à améliorer le projet de révision lors de ses prochains débats.

Pour toutes questions :

thomas.pletscher@economiesuisse.ch urs.furrer@economiesuisse.ch

Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise Article de Thomas Pletscher et Urs Furrer publié dans la Vie économique



La colonne de Bruxelles: l'UE veut un code conduite pour les fonds souverains

13/03/2008

La Commission de l'UE souhaite se doter d'un code de conduite volontaire pour les fonds souverains d'investissements. Si ces mesures volontaires ne devaient pas avoir l'effet souhaité, elle envisagera des mesures contraignantes. La Suisse n'a pas encore été contaminée par l'activisme de certains pays européens.

Les fonds étatiques d'investissements, dont l'activité s'intensifie de plus en plus sont aujourd'hui au centre de l'intérêt public. On redoute ici et là qu'il y ait des motivations de politique industrielle derrière l'engagement de ces fonds. Des efforts ont été déployés récemment en vue de restreindre leur liberté d'investissement.

L'UE entend maintenant soutenir la mise en place d'un code de conduite volontaire reconnu à l'échelle mondiale. Il permettrait d'améliorer la transparence et la prévisibilité de tels fonds. Ces mesures doivent préserver les intérêts de l'UE sans tomber dans le protectionnisme pour autant. En optant pour une approche européenne, la Commission veut éviter que les Etats membres se mettent à l'avenir à bricoler leurs propres réglementations. Le but est de parvenir à un accord sur un code de conduite d'ici à fin 2008.

Le président de la Commission, M. Barroso, laisse entendre que la Commission proposera des directives contraignantes si les règles volontaires ne déploient pas les effets souhaités. Il est encore difficile de déterminer dans quelle mesure le code de conduite dissuadera les Etats membres d'adopter des mesures protectionnistes.

En Suisse, les investissements étatiques suscitent moins d'inquiétudes. Le Conseil a décidé en janvier d'observer attentivement l'évolution des fonds souverains. Aucune action législative à ce sujet ne s'impose pour le moment. economiesuisse se réjouit de la prudence du Conseil fédéral.

Pour toutes questions:

florent.roduit@economiesuisse.ch



Système de santé : viser la qualité

10/03/2008

Le 1er juin, un article constitutionnel portant sur la santé sera soumis à votation. Son objectif est d'instaurer la transparence pour permettre aux assurés de comparer les offres et les prix. Les assurés doivent aussi pouvoir choisir librement, dans toute la Suisse, leur médecin et leur hôpital.

La santé est notre bien le plus précieux. C'est pourquoi il est essentiel de se doter d'un système de santé de qualité élevée et d'inscrire dans la Constitution le principe de la transparence en matière de qualité de l'offre et de prix. Il s'agit de permettre aux patients de faire des choix en toute connaissance de cause.

Libre choix du médecin et de l'hôpital

Les bien-portants et les malades peuvent actuellement comparer leurs primes maladie. A l'avenir, ils doivent pouvoir en faire de même concernant la qualité de l'offre médicale et des hôpitaux. Une fois que la transparence sera instaurée, la concurrence et le cadre réglementaire garantiront une offre sanitaire de qualité sur tout le territoire.

Le bon traitement

Il sera plus facile de comparer les traitements puisque l'on connaîtra leurs taux de succès. Cela se traduira par une amélioration de l'offre et de la qualité des soins et réduira le nombre de traitements inutiles, sans pour autant limiter la liberté individuelle. Une meilleure information créera en outre un sentiment de confiance et de sécurité chez les patients. La suppression d'offres redondantes et la réduction des dépenses inutiles profiteront à tous les assurés.

Ni rationnement ni étatisation de la médecine

Les projets de caisse unique et d'étatisation de la médecine ont été rejetés par le peuple. Ils n'auraient pas incité à améliorer la qualité des soins. En revanche, l'article constitutionnel encourage une saine concurrence sans introduire, c'est important, une médecine à deux vitesses. L'inscription dans la Constitution des réductions de prime en faveur des assurés modestes, c'est une première, garantira le caractère social du système de santé.

Pour toutes questions:

dominique.rochat@economiesuisse.ch



AVS: des réformes durables sont nécessaires

10/03/2008

En troisième semaine de session, le Conseil national débattra de l'avenir de l'AVS. La majorité de sa commission (CSSS-N) a fait preuve de réalisme en rejetant des modèles qui prévoient de subventionner les départs à la retraite anticipés.

La situation financière de l'AVS est bonne aujourd'hui. Plusieurs années de haute conjoncture, des placements boursiers fructueux et le versement de réserves d'or excédentaires y ont contribué. Toutefois, les conditions-cadre financières se détérioreront à moyen ou à long terme : à partir de 2015, la principale assurance sociale de Suisse sera déficitaire et son coussin financier aura fondu d'ici à 2025 si aucune mesure n'est prise. Afin de garantir le financement des rentes pour les générations futures, le Conseil fédéral entend réformer progressivement l'AVS.

La 11e révision de l'AVS doit poser des bases financières durables

L'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes et des hommes à 65 ans permettrait à l'AVS d'économiser 620 millions de francs par an. Quant à la suppression de la franchise de cotisation dont bénéficient les retraités qui continuent d'exercer une activité lucrative, elle produirait des recettes supplémentaires. Dans l'ensemble, les mesures prévues en matière de prestations réduiraient les dépenses de 800 millions de francs par an.

Une des mesures consiste à fixer le niveau du fonds de compensation à 70 % des dépenses annuelles de l'AVS. Si ensuite le niveau du fonds devait tomber en dessous de ce seuil, le mécanisme d'adaptation des rentes serait ralenti. L'adaptation dépendrait alors de l'évolution économique et du niveau du fonds.

D'autre part, une flexibilisation du système serait introduite : les femmes et les hommes pourraient demander le versement anticipé de la rente entière à partir de 62 ans et de la demi-rente à partir de 60 ans. Ces rentes seraient toutefois réduites sur une base actuarielle.

Favoriser la retraite anticipée : le nœud du problème

La question de savoir s'il faut soutenir financièrement le départ anticipé à la retraite pour certains groupes de personnes est la principale pomme de discorde du projet de la 11e révision. Le Conseil fédéral souhaite introduire une prestation de préretraite pour permettre aux personnes de la classe moyenne inférieure de prendre une retraite anticipée. Comme ce modèle ne satisfait ni les uns ni les autres, la CSSS-N a ébauché un autre modèle atténuant les effets financiers du versement anticipé de la retraite pour les personnes touchant un revenu de 80 000 francs au maximum. Quant à l'initiative des syndicats « Pour un âge de l'AVS flexible », elle propose d'octroyer aux personnes dont le revenu est inférieur à 120 000 francs une rente AVS non réduite en cas de rente anticipée dès 62 ans. Les trois projets se traduiraient par une hausse massive des coûts, de 353 millions au minimum (prestation de préretraite) à 1,2 milliard (initiative des syndicats) par an.

Projets malvenus

La CSSS-N rejette tous les modèles pour des raisons financières. Créer des droits qui ne pourront plus être financés dans un avenir proche n'a pas de sens. En outre, leur concrétisation poserait problème, car les seuils définis en termes de revenu dépendent notamment du taux d'activité et de l'état civil. Cette question des incitations constitue un risque d'écueil supplémentaire pour notre principale assurance sociale.

Pour toutes questions:

vincent.simon@economiesuisse.ch



Libre-échange agricole avec l'UE : demandes de compensations exagérées

10/03/2008

Dans l'éventualité de la conclusion d'un accord de libre-échange agricole avec l'UE, l'agriculture suisse pourrait recevoir jusqu'à cinq milliards de francs en guise de soutien. De telles exigences sont irréalistes et réduisent les chances de cet accord.

Le Conseil fédéral n'a pas encore adopté de mandat de négociation en vue d'un accord de libreéchange dans le secteur agroalimentaire entre l'UE et la Suisse. Néanmoins, les discussions sur d'éventuels versements compensatoires vont bon train : il est question de verser jusqu'à cinq milliards de francs aux agriculteurs suisses à titre de compensations ou pour les aider en cas de cessation d'activité. Ce montant est supérieur à l'aide actuelle, qui atteint 4 milliards de francs par an pour quelque 60 000 exploitations agricoles.

De tels revendications sont irréalistes à une période où la Confédération prend des mesures pour réduire ses dépenses. De plus, elles réduisent les chances d'un accord qui permettrait aux producteurs suisses d'accéder à un marché d'un demi-milliard de consommateurs. La libéralisation complète du marché du fromage a montré que les exportations de produits suisses ont toutes leurs chances. Les produits suisses de qualité se commercialisent avec succès en Europe.

Certes, les agriculteurs suisses produisent à un coût plus élevé que les agriculteurs des pays voisins, parce que la surface moyenne des exploitations est beaucoup plus petite. Mais ce désavantage est d'origine purement interne.

Des adaptations structurelles s'imposent, même si la Suisse ne conclut pas d'accord de libre-échange. Jusqu'ici, le niveau élevé des paiements directs a freiné les mutations structurelles, car il est nettement plus rentable d'exploiter soi-même ses champs que de les affermer ou de les vendre. Une nouvelle augmentation des paiements directs, dans l'éventualité de la conclusion d'un accord de libre-échange, ralentirait encore le processus d'adaptation, entraverait les efforts de spécialisation et cimenterait le handicap en termes de coûts de la Suisse par rapport à l'étranger.

Distribuer des subventions selon le principe de l'arrosoir coûte trop cher et n'est pas efficace. Si certains produits agricoles suisses devaient être pénalisés par l'accord de libre-échange, il serait toujours temps, une fois les négociations conclues, de discuter d'une forme de soutien modéré.

Pour toutes questions:

rudolf.minsch@economiesuisse.ch



Priorités de nos membres: l'Association Foires Suisses

12/03/2008

L'Association des foires suisses s'est fixé pour objectif de renforcer l'attrait de la Suisse en tant que lieu d'expositions. Elle fédère les intérêts des entreprises suisses concernées et les représente, à l'échelle nationale, face au secteur public, aux organisations économiques et groupements d'intérêts concernés.

Elle encourage aussi ses membres à collaborer lorsque l'union des forces est source d'avantages pour l'individu ou la communauté. Sur le plan de la formation, l'association s'efforce de promouvoir l'acquisition de connaissances et la formation dans le domaine du marketing spécifique aux foires, salons et événements. Elle cherche notamment à garantir le développement de ces instruments de marketing. Sur le plan politique, l'association participe aux consultations qui la concernent.

L'Association Foires Suisses informe

- les organisateurs, les exposants et les visiteurs des manifestations organisées en Suisse (thème, lieu, date et chiffres clés); un calendrier des foires suisses est diffusé à l'échelle nationale et internationale.
- le public et les décideurs politiques des objectifs du secteur et des résultats.

L'Association Foires Suisses soutient

- les actions marketing et publicitaires de ses membres qui accroissent l'impact des foires en tant qu'instrument de marketing et la visibilité des manifestations suisses à l'échelle nationale et internationale
- les organisateurs d'événements suisses dans leurs actions marketing à l'étranger, en mettant en valeur les atouts de la Suisse en tant que site d'expositions, ceci en collaboration avec le seco et l'osec
- l'enseignement et la recherche au centre de compétences Messen und Events de l'institut pour le marketing et le commerce de l'Université de St-Gall; concrètement, l'association participe, notamment sur le plan financier, à des projets visant à développer des méthodes de marketing ciblées pour les foires et les événements.

Pour plus d'informations :

www.messenschweiz.ch



Eviter les pièges de la corruption à l'étranger

10/03/2008

Ces dernières années, la lutte contre la corruption s'est nettement intensifiée. Le SECO a mis à jour et réédité sa brochure « Prévenir la corruption - Conseils aux entreprises suisses actives à l'étranger », avec le soutien d'economiesuisse.

La corruption est un gros problème pour nombre d'entreprises suisses actives à l'étranger. Le système judiciaire, les habitudes et la situation politique d'un pays sont parfois difficiles à appréhender. L'attribution d'une commande soumise à un appel d'offre ou l'obtention d'une autorisation pour un produit peuvent en dépendre.

Afin d'aider les entreprises à prendre les bonnes décisions dans ce genre de situation et éviter la corruption, le SECO a publié, en collaboration avec l'Office fédéral de la justice, le Département fédéral des affaires étrangères, economiesuisse et Transparency International, une brochure contenant des indications précieuses et présentant des cas de figure.

Distorsions de concurrence provoquées par la corruption

economiesuisse se préoccupe depuis longtemps de l'évolution des règles internationales en matière de lutte contre la corruption. Celle-ci provoque en effet des distorsions de concurrence et met à mal la confiance des entreprises dans les institutions, confiance nécessaire pour établir des activités commerciales. La nouvelle brochure du SECO fournit des informations précieuses : une vue d'ensemble des problèmes liés à la corruption dans les opérations commerciales internationales et les dispositions du droit pénal suisse. economiesuisse soutient ces efforts d'information et de sensibilisation.

Une approche harmonisée à l'échelle internationale permet d'éviter des distorsions de concurrence. C'est un point important sur lequel economiesuisse a toujours insisté. Les entreprises suisses, en particulier les PME, sont régulièrement confrontées à des tentatives de corruption sur les marchés étrangers. De tels incidents doivent être signalés aux autorités, à l'ambassade suisse du pays ou au SECO par exemple. En cas de besoin, economiesuisse peut aussi relayer l'information.

Il est possible de commander la brochure « Prévenir la corruption – Conseils aux entreprises suisses actives à l'étranger » auprès d'economiesuisse. Elle est disponible en français, en allemand et en anglais.

Pour toutes questions:

thomas.pletscher@economiesuisse.ch



Brochure "Prévenir la corruption – Conseils aux entreprises suisses actives à l'étranger"



Réforme de l'imposition des PME : victoire grâce aux entreprises

10/03/2008

Le 24 février, la réforme de l'imposition des PME a été acceptée par 50,5 % des citoyens. Cette victoire a pu être remportée grâce à l'engagement des PME, des artisans et des entreprises familiales. Cela démontre à quel point l'implication personnelle des entrepreneurs est décisive lors des votations.

La réforme de l'imposition des PME a été acceptée avec un écart de 20 000 voix environ. Le oui l'a emporté malgré les slogans populistes comme le fameux « cadeau aux riches ». La réforme supprime ou atténue de nombreux obstacles fiscaux dont sont victimes les petites et moyennes entreprises. Elle bénéficiera en finalité à tout le monde - PME, salariés, caisses sociales. Les expériences positives des cantons qui ont déjà pris des mesures pour atténuer l'imposition des PME le démontrent.

C'est en particulier grâce à l'engagement des entrepreneurs que la réforme a réuni une majorité de voix – aussi courte soit-elle. Les quelque 1'200 représentants de PME qui ont rejoint le Comité PME ont démontré à l'aide d'exemples personnels l'impact négatif du système fiscal actuel.

economiesuisse remercie sincèrement les nombreuses PME et toutes les personnes qui se sont engagées pour leur contribution décisive. La Fédération des entreprises suisses compte sur l'engagement des entrepreneurs pour défendre les intérêts de l'économie lors de prochaines votations. Cela en vaut la peine!

Pour toutes questions: catherine.lance@economiesuisse.ch



Portrait d'une PME: Fritschi AG Swiss Bindings – l'authenticité de A à Z

11/03/2008

La société Fritschi AG Swiss Bindings est le leader mondial des fixations pour le ski de randonnée et le freeride. Cette entreprise familiale appartient à deux frères, Andreas et Christian Fritschi. Alliant des technologies innovantes et des normes de qualité élevées dans la production, Fritschi AG fabrique des produits fonctionnels et fiables conçus pour des conditions extrêmes.

Le ski de randonnée permet d'évoluer en pleine nature loin des pistes de ski. Pour parvenir à des altitudes supérieures à 3000 m et redescendre en toute sécurité, il ne suffit pas de connaître la montagne et d'être capable d'évaluer les conditions, il faut aussi s'équiper de matériel de qualité. La société Fritschi AG Swiss Bindings propose des fixations de qualité pour le ski de randonnée. Son produit phare est baptisé Diamir. Les fixations Diamir se caractérisent par leur simplicité, leur degré de sécurité élevé et leurs excellentes propriétés à la descente. Sise à Reichenbach dans le Kandertal, l'entreprise développe des produits destinés à satisfaire les besoins des amateurs de freeride et de ski de randonnée.





Leader du marché avec des produits de qualité « made in Switzerland »

L'entreprise ne communique pas de chiffres sur ces ventes, mais son chiffre d'affaires, 15 mio.fr., en fait le leader du marché. L'authenticité est importante pour l'entreprise. Les produits doivent faire leurs preuves dans des conditions difficiles. L'entreprise est consciente de sa responsabilité vis-àvis des clients.

Chacun des 50 collaborateurs adhère à la philosophie d'entreprise. Stefan Ibach, directeur opérationnel, la résume ainsi : « Nous aspirons à être la meilleure équipe, car seule une équipe motivée nous permet de nous affirmer parmi les leaders mondiaux. » Comme l'entreprise travaille étroitement avec des fournisseurs suisses, presque tous les composants sont fabriquées en Suisse. Stefan Ibach est fier de pouvoir dire que « la création de valeur est réalisée à près de 100 % en Suisse » et de préciser que cela n'empêche pas l'entreprise de proposer un excellent rapport prixprestation et d'avoir du succès sur le marché mondial. Quelque 85 % de la production sont exportés dans 32 pays via le réseau de distribution de l'entreprise. Sur chacun des marchés, la fixation Diamir est la plus vendue pour le ski de randonnée.





Le bon créneau

Fritschi AG recherche volontairement une certaine proximité avec sa clientèle. Dans de nombreux refuges du Club alpin suisse, on trouve des pièces de rechange pour les fixations Diamir. Ainsi, les sportifs peuvent procéder à de petites réparations sur place en cas de besoin. De par sa présence permanente sur le terrain, Fritschi AG identifie des opportunités à un stade précoce et développe des produits qui satisfont les nouveaux besoins des clients. En 1987, Fritschi AG a été la première entreprise à produire en série des fixations à plaque pour le snowboard. Elle a de nouveau fait parler d'elle quelques années après avec la première fixation pour le carving. Cependant, « lorsque ces marchés sont devenus des marchés de masse, ils n'étaient plus intéressants pour nous. » L'entreprise a su prendre les décisions stratégiques qui s'imposaient. Elle a quitté le marché au bon moment.

Fritschi innove également du côté des accessoires. Les couteaux à glace Diamir Axion sont les premiers que l'on monte avant l'ascension. En cas de nécessité, il suffit de les mettre en position avec le bâton. Ils améliorent l'accroche ou la stabilité dans des situations extrêmes. L'entreprise innove du côté des produits, mais pas seulement. De nouveaux matériaux et processus sont testés dans le cadre de projets menés avec des hautes écoles spécialisées et des universités. Cela montre bien que la société Fritschi AG Swiss Bindings ne se repose pas sur ses lauriers et qu'elle va de l'avant pour assurer son succès à long terme.

Trois souhaits de politique économique

- La politique doit veiller à ce que les entreprises qui travaillent bien et assument leurs responsabilités vis-à-vis de leurs employés, de l'Etat et de l'environnement jouissent de conditions-cadre optimales. Ces dernières doivent leur permettre de rester compétitives sur la durée.
- Les PME sont le fondement de l'économie. Il est urgent de prendre des mesures pour les soutenir et éviter que l'économie suisse fasse du sur place. Il convient notamment de créer des structures qui permettent aux PME d'évoluer de façon dynamique.
- L'idéal est d'avoir des employés qualifiés et motivés à tous les échelons. En effet, des collaborateurs qui ont du plaisir à travailler sont le moteur d'une entreprise. Il est de plus en plus difficile pour les PME de trouver de telles personnes. Nous souhaiterions que le système de formation identifie les personnes capables de déployer leur potentiel également dans un environnement compétitif.

Pour plus d'informations :

www.diamir.com



Nos adieux à Martin Ramel

11/03/2008

Martin Ramel, notre responsable des finances, est décédé le 19 février 2008 à l'âge de 62 ans.

C'est par ses proches accablés de douleur que nous avons appris la triste nouvelle : Martin Ramel est décédé à l'hôpital de Zurich après une lutte courageuse contre le cancer. Nous regretterons un ami cher et un excellent collègue enlevé trop tôt à sa famille.

Martin Ramel a été responsable administratif de la sdes, la Société pour le développement de l'économie suisse, de 1990 jusqu'à la fusion avec le Vorort en 2000. Il a ensuite assumé la gestion du secteur Finances et administration de la nouvelle association economiesuisse. Pendant ces 17 années de travail, Martin Ramel est devenu un pilier de notre fédération. Il était apprécié pour ses compétences professionnelles, son calme, son attitude pleine de prévenance et son engagement. Au fil des ans, il avait noué des contacts personnels avec de nombreuses personnes, y compris des membres de l'organisation.

Nous perdons avec Martin Ramel, emporté dans sa 62e année, un ami et un collègue précieux toujours à l'écoute des autres. Il laissera dans notre souvenir une présence chaleureuse. Nous réitérons nos sincères condoléances à la famille.



Année record pour la Cour internationale d'arbitrage d'ICC en 2007

07/03/2008

En 2007, le nombre de nouveaux cas déposés auprès de la Cour internationale d'arbitrage s'est élevé à 599, un chiffre sans précédent en 85 ans d'existence de la Cour. La résolution des litiges au plan international constitue l'un des services les plus efficaces et les plus connus d'ICC.

Il est fondamental pour le commerce international qu'ICC, en qualité d'organisation neutre, internationale et non gouvernementale, puisse continuer à jouer le rôle qu'elle a pu jusqu'ici exercer et même le développer à l'avenir.

Les chiffres de l'arbitrage d'ICC en 2007 :

- 599 demandes d'arbitrage ont été enregistrées
- les demandes concernaient 1,611 parties de 126 pays et territoires indépendants
- dans au moins 11.4% des cas, l'une des parties était un Etat
- 42 pays dans le monde ont été lieu d'arbitrage
- des arbitres de 66 nationalités ont été nommés ou confirmés
- le montant des litiges a dépassé le million de dollars dans 57.4% des nouveaux cas
- 349 sentences ont été rendues.

La Cour internationale d'arbitrage, créée en 1923, a ainsi pu traiter jusqu'ici plus de quinze mille affaires. Le nombre de nouvelles affaires reste stable, en dépit de l'accroissement d'institutions d'arbitrages concurrentes, toujours plus nombreuses, toujours plus actives, parfois même plus agressives.

Les arbitres suisses restent proportionnellement les plus nombreux, selon les statistiques de la Cour ; le nombre des arbitrages avec siège en Suisse demeure très élevé ; le nombre des affaires concernant des entreprises suisses reste en revanche stable, voire en légère diminution.

Dans ce contexte, ICC Suisse et sa Commission d'arbitrage vont continuer à promouvoir et développer l'arbitrage d'ICC en Suisse. Un séminaire d'information sera d'ailleurs organisé le 27 février 2008 sur les ADR (Alternative Disputes Resolution).

arbitrage@icc-switzerland.ch



Nouveaux défis et nouvelles prestations de l'OSEC

10/03/2008

L'OSEC a étendu sa gamme de services depuis le début de l'année : outre la promotion des exportations, il promeut désormais les importations, les investissements et la place économique. Le regroupement sous un même toit des différents mandats a pour but de mieux utiliser les synergies et d'accroître l'efficience de la promotion de l'économie extérieure.

L'OSEC, sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), informe, conseille et accompagne les entreprises de Suisse et du Liechtenstein — mais aussi celles implantées à l'étranger — pour leurs projets commerciaux internationaux. Il leur apporte un soutien efficace pour établir une présence et développer leurs activités à l'étranger. L'objectif est de fournir une aide rapide et simple d'accès.

En matière de promotion des exportations, l'OSEC propose essentiellement des informations de base utiles sur différents marchés ainsi que des conseils individuels. Par ailleurs, il soutient des PME en leur proposant un conseil approfondi englobant les services suivants : aide à la recherche de partenaires commerciaux, études de marché et diverses analyses, recherche d'opportunités commerciales à l'étranger, aide à l'organisation de participations à des salons sur les marchés cibles lorsque la Suisse met en place un stand collectif (ou « Swiss pavillon »). L'organisation épaule les entreprises étrangères lors de leur installation en Suisse (promotion de la place économique). L'OSEC leur facilite aussi l'accès au marché helvétique et au marché communautaire, grâce à des programmes de promotion du commerce destinés à certains pays en développement et en transition (promotion des importations).

Focalisation sur des marchés de croissance importants

L'OSEC renforce ses activités sur les marchés de croissance en raison du nombre de demandes des entreprises relatives à ces pays. L'organisation souhaite en effet couvrir de manière optimale les besoins des PME concernant ces marchés. Au 1er janvier 2008, l'OSEC a adapté sa structure organisationnelle et étoffé ses effectifs en embauchant quatre responsables de région supplémentaires en poste en Suisse, aux Etats-Unis, à Dubaï et à Singapour. Ce changement doit permettre à l'organisation de mieux coordonner son action, en particulier dans le domaine de la promotion des exportations et des importations à l'étranger. Trois des quatre nouveaux directeurs régionaux sont à la tête d'un Swiss Business Hub. Ces derniers, hébergés pour la plupart dans une ambassade ou un consulat de Suisse, sont cogérés par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et l'OSEC.

Plus d'informations :

www.osec.ch